

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Monique Lépine, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Nicole Besson, Liliane Fernandez, Marie-Christine Sellier, Céline Dugua, Frédéric Boissonnet

Absent excusé : Anthony Vallet – Nicole Besson a donné pouvoir à Danielle Sérillon

Absents : Stéphane Stintzy, Barbara Gagne,

Secrétaire de séance : M.REY,

Monsieur le maire soumet le PV de la dernière réunion aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et aborde le 1^{er} point :

1/ BUDGET M14 – DM n°1 Virement de crédits

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
D 60612 : Energie-électricité	-1 500,00 €	R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	- 47 015,37 €
D 60623 : Alimentation	-1 000,00 €	R 6419 : Remb. rémunérations de personnel	+ 8 800,37 €
D 60632 : F. de petit équipement	- 1 500,00 €	R 7062 : Redev. services à car. Culturel	+1 700,00 €
D 60633 : F. de voirie	-500,00 €	R 7788 : Produits exceptionnels divers	+19 601,00 €
D 615221 : Bâtiments publics	-1 095,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	-7 100,00 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	-6 100,00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite	-6 100,00 €		
D 023 : Virement section investissement	-10 000,00 €		
D 651 : Redevances pour concessions	-125,00 €		
D 65541 : cotisation 2016	+17 806,00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	+300,00 €		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
D 205 : Mairie	+ 540,00 €	R 10222 : FCTVA	+2 915,00 €
D 2161 : Mairie -	- 540,00 €	R 10226 : Taxe d'aménagement	+4 500,00 €
D 2313 : Mairie	- 2 585,00 €	R 021 : virement section fonctionnement	-10 000,00 €
Total Général	-19 499,00		-19 499,00 €

2/ SIVU ENFANCE ET JEUNESSE – Convention de financement

M. le Maire rappelle la convention établie à titre transitoire pour l'année 2016 puis 2017 ; il propose de la renouveler pour les années 2018-2021, selon les règles suivantes :

Fonctionnement :

- cotisation : fixée annuellement par délibération ;
- assurance locaux et responsabilité civile : proportionnellement au nombre d'habitants ;

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

Actions Jeunesse :

- Volet jeunesse : cotisation plafonnée à 2 000 € par commune (1 000 € pour BROSSAINC et ST-JACQUES-D'ATTICIEUX), exceptées les communes de Félines et Peaugres se partageant le reste à charge du volet Jeunesse

M. le Maire présente la Convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-19 et L5212-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2018-04-06-007, en date du 6 avril 2018, portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse ;

Vu la délibération 2017-04 sur la convention de financement 2017-2018 entre le Syndicat et ses communes membres ;

Vu la convention de financement 2017-2018 entre le Syndicat et ses communes membres en date du 28 mars 2017, et notamment son article 2 ;

Vu le Contrat Enfance et Jeunesse N°2015-00109 en date du 18/02/2016 et le schéma de développement des actions Enfance et Jeunesse

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité **ACCEPTE** la convention de financement des services enfance et jeunesse **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention exceptionnelle de l'association Soleil d'Automne pour qui souhaite emmener ses résidents en séjour vacances dans le département du Doubs.

Il présente le plan de financement transmis par l'association afin que l'assemblée puisse délibérer sur le montant de la subvention sollicitée qui est de 300 €.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « soleil d'automne »

4/ COMMUNAUTE DE COMMUNES ANNONAY RHONE AGGLO

- **Rapport d'évaluation des charges transférées entre Annonay Rhône Agglo et les communes membres :**

Monsieur le maire rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées entre ANNONAY Rhône Agglo et les communes membres s'est réunie le 27 mars 2018 et a adopté, à l'unanimité moins 2 abstentions, le rapport d'évaluation des charges transférées pour les années 2018 et suivantes.

En 2018, première année d'application des statuts d'Annonay Rhône Agglo, à la suite de l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-07-002, des compétences et des charges

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

incidentes ont été restituées à certaines communes : parallèlement, d'autres compétences et charges ont été transférées des communes à l'agglomération. Ces charges ont été évaluées par la CLECT lors du 27 mars dernier.

Monsieur le maire rappelle également au conseil municipal qu'il dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de notification, pour se prononcer sur l'adoption du présent rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies c

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées entre Annonay Rhône Agglo et les communes membres pour l'année 2018 et suivantes adoptées à l'unanimité moins deux abstentions par la commission locale d'évaluation des charges transférées lors de la réunion du 27 mars 2018 ci-annexé

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 27 mars 2018 qui fixe le montant définitif du transfert de charges intervenu au 1^{er} janvier 2018. **CHARGE** monsieur le maire de notifier la présente délibération au président d'Annonay Rhône Agglo - **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le maire informe l'assemblée du prochain séminaire des maires où le thème de la fiscalité des communes sera abordé. Un état des lieux et un diagnostic seront prochainement établis pour mettre en œuvre un pacte financier entre les communes et la CC Annonay Rhône Agglo.

- **PLUIh** :

Poursuite des réflexions sur les OAP, monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de réfléchir sur des zones ou quartiers ayant un intérêt particulier et qui seront pris en compte lors de l'élaboration du PLUIh.

Monsieur le maire rappelle également au conseil, que dans le cadre de cette réflexion, les propriétaires du tènement immobilier situé avenue Helvetia en face de l'hôpital local (ex cabinet médical jusqu'à la propriété Méallier) ont été convoqués pour une réunion d'information. Un propriétaire sur 6 a répondu à l'invitation, donc peu intéressé par le projet. Par contre une nouvelle emprise foncière d'environ 2000 m² a été identifiée un peu plus au nord. Ce tènement pourrait être intéressant pour y implanter une résidence pour seniors. A étudier.

Prochain Groupe **Technique PLUIH** consacré au règlement et au zonage.

5/ Mutualisation des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les derniers échanges concernant la possibilité de mutualiser les services techniques de notre commune avec ceux de la Commune voisine Limony. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires afin de définir les modalités de mise à disposition des services techniques des deux communes.

Monsieur le maire informe le conseil que la commune de Limony a délibéré favorablement sur ce projet le 12 juin dernier.

Monsieur le maire explique qu'un projet de convention est à l'étude qu'il devra être soumis à la commission administrative paritaire du CGFPT de l'Ardèche.

-55

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** la mutualisation des services techniques entre les communes de Serrières et Limony - **AUTORISE** le Maire à faire les démarches et signer les documents nécessaires pour mettre en place la mutualisation des services techniques entre les 2 communes.

Pierre-Yves boudin explique que la mutualisation portera sur 3 journées par semaine (mardi, mercredi et jeudi) et sera organisée suivant les besoins de chaque commune.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS

A/ TRAVAUX / VOIRIE/ URABNISME

1/dégât des eaux salle du conseil :

Monsieur le maire rappelle le dégât des eaux dans la salle du conseil le 22 juillet 2017. Monsieur le maire donne lecture du rapport d'expertise du cabinet Poly Expert qui a arrêté le montant des dommages à 2 526.78 € et dont les modalités d'indemnisation sont les suivantes :

- Indemnité immédiate : 1 796.78 € (vétusté et franchise déduites)
- Indemnité différée : (pour le mobilier et la réfection des plâtres et peinture) sur présentation de facture 511.69 €

Le conseil à l'unanimité accepte le décompte présenté.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la région a sollicité les communes afin qu'elles listent leurs projets futurs.

Des travaux de réfection de la base de loisirs ont été inscrits pour 225 000 € avec une date prévisionnelle de début des travaux au 2emestre 2019.

2/ Pierre-Yves Boudin donne les informations sur les travaux :

- Rue tournus : ruissellement des eaux chez un riverain : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Badin le 8 juin dernier pour un coût de 1362 € (prise en charge pour moitié par le syndicat des eaux)
- Le chauffe-eau du local technique a été changé pour un montant de 577.60 €
- Travaux église : bâchage de l'orgue 21 juin - échafaudage le 22 et les travaux suivront semaine 26. Les travaux sur les fissures extérieures seront exécutés en 2019.
- L'entreprise Bruc a été désignée pour le fauchage annuel
- Réfection des peintures de l'appartement au-dessus de la poste et dans un appartement des cités Bellerives avant l'entrée de nouveaux locataires.
- Changement d'un évier et meuble sous évier chez un locataire cité Bellerive.
- A prévoir le bouchage des nids de poules. (En commun avec la commune de Limony)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

- B/CULTURE / PATRIMOINE

• Musée des Mariniers :

Danielle Sérillon rappelle à l'assemblée que le musée a ouvert ses portes depuis le 1^{er} juin et que Jonathan Mascelf a pris ses fonctions de guide. Elle informe également le conseil qu'une exposition autour du musée a été mise en place par les amis du musée sur le thème des crues.

• Mise en place des Pass musée 2018

L'office du tourisme d'Annonay « Ardèche Grand Air » a souhaité mettre en place les pass musée 2018.

Cette opération consiste à favoriser la fréquentation de 4 musées ardéchois (Musée des mariniers du Rhône, Musée du Charronnage au car, musée des papeteries canson Montgolfier et Musée du parchemin et du cuir) pour un prix forfaitaire de 10 euros (entrée adulte) le tarif enfant reste celui pratiqué par chaque musée.

Chaque Musée se verra remettre un nombre de Pass qui seront proposer à la vente aux visiteurs.

Le détail des tarifs qui seront appliqués dans les 4 musées dans le cadre de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

MUSEE	TARIF NORMAL	TARIF PASS
Musée des mariniers	4.00	1.95
Musée du charronnage	5.00	2.44
Musée des papeteries	5.50	2.68
Musée du parchemin	6.00	2.93
TOTAL	-----	10.00

Ainsi 50 « pass musées » ont été remis à la commune de Serrières pour le musée des mariniers.

En fin de saison, le 15 septembre, la commune établira un état des pass vendus et fera parvenir le règlement par virement au plus tard le 31/10/2018 à l'OT, elle restituera également les invendus.

Pour sa part l'OT reversera à la commune 1.95 € par pass vendu sur l'ensemble des 4 sites.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité **ACCEPTE** le dépôt et la vente de 50 « pass Musée 2018 » au Musée des Mariniers **DIT** que la vente de ces pass se fera hors la régie du musée. **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir entre l'OT « Ardèche Grand Air » et la commune de Serrières.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 juin 2018

- D/FETES/SPORT/LOISIRS

Alex ageron rappelle que Samedi 16 juin le concert hommage à Johnny Hallyday initialement prévu sur les gradins se fera finalement sur quai à cause de la crue du Rhône.

Rappel : Beach rugby dimanche 1er juillet

8/ DIVERS

Une campagne régionale d'informations sur les risques industriels majeurs va être lancée (brochures, affichettes) auprès des habitants. Monsieur Jean-Pierre Moras est désigné comme élu référent chargé d'organiser et coordonner au mieux cette campagne.

La séance est levée à 20 H 30

A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are scattered across the page, with some appearing to be in blue ink and others in black. The names are not clearly legible but appear to be various names of council members or officials.